



AUX ARTISTES AMATEURS JURASSIENS

Delémont, le 16 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la feuille d'inscription pour la prochaine exposition des artistes amateurs qui se déroulera

du samedi 4 au dimanche 26 mars 2023

Cette exposition intermédiaire (l'exposition 2022 ayant eu lieu en août 2022) profite de cette situation particulière pour prendre un format inédit : elle se déroulera à la galerie Paul-Bovée et 1 seule œuvre par artiste sera sélectionnée.

Le délai d'inscription est fixé au mercredi 11 janvier. Les dossiers sont à déposer ou envoyer par poste à l'adresse du CCRD, rte de Bâle 10, cp 2047 à 2800 Delémont.

La commission des galeries se réunira dès la fin du concours pour sélectionner les meilleurs travaux qui seront retenus pour l'exposition.

En me tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Centre Culturel Régional de Delémont

Yves Noirjean, directeur

Je souhaite poser ma candidature à l'exposition des « artistes amateurs » 2023. Veuillez trouver en annexe mon dossier. Par ma signature, je déclare accepter le règlement d'exposition.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

NP _____ LOCALITÉ _____

TÉL. _____

E-MAIL _____

DATE & SIGNATURE _____

Règlement de l'exposition des artistes amateurs 2023

1. L'inscription se fait sur présentation d'un dossier de candidature en version papier à faire parvenir au CCRD, cp 2047 à Delémont, **au plus tard le mercredi 11 janvier 2023**. Il est possible également de déposer son dossier à l'accueil du Théâtre du Jura, route de Bâle 10, ou dans la boîte aux lettres qui se trouve le long du trottoir de la route de Bâle. Ce dossier de format A4 comprendra
 - a. La fiche d'inscription dûment remplie
 - b. de brèves données biographiques comprenant le cas échéant les expositions auxquelles vous avez déjà participées
 - c. une reproduction des œuvres que vous souhaitez exposer, chacune au format A4
 - d. un bref explicatif justifiant le lien au thème demandé.
2. L'exposition est thématique. Thème 2023 : **L'eau**
3. Proposer jusqu' à 3 œuvres récentes en lien avec le thème, jusqu'à des formats d'env. 50x70cm ou 3 sculptures. Ne pas envoyer de dossier avec plus d'œuvres que celles que l'artiste souhaite proposer. 1 seule œuvre par artiste sera cette année retenue pour l'exposition.
4. Les résultats du concours seront communiqués par mail. La commission des galeries est seule compétente pour accepter ou refuser une candidature et pour organiser l'accrochage. Les décisions du jury ne sont pas motivées.
5. Les artistes choisis devront fournir par retour de courriel de la confirmation de leur élection une photographie d'au moins une œuvre sélectionnée en tiff, jpeg ou pdf de qualité suffisante pour une éventuelle impression.
6. Les œuvres pourront être mises en vente si l'artiste le souhaite. Le prix est fixé par l'artiste en concertation avec la galerie. 35% du prix des œuvres vendues seront au bénéfice de la galerie.
7. Les œuvres sélectionnées devront être apportées à la galerie Paul-Bovée le mardi 28 février à 18h00.
8. Chaque œuvre portera au dos une étiquette comprenant nom, prénom de l'auteur, titre, technique et le cas échéant prix de l'œuvre. Indiquer le « haut » pour les tableaux abstraits. Chaque œuvre aura un système de fixation à 2 points d'ancrage
9. Les artistes sélectionnés devront s'affranchir des frais de participation de CHF 30.- lors de la remise des œuvres. Cette participation est déduite en cas de vente.
10. Le gardiennage sera assuré par les artistes à raison de 2 ou 3 tranches. Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas faire de gardiennage, merci de vous acquitter d'un supplément forfaitaire de Frs 40. — par tranche de gardiennage non effectuée.
11. En vous inscrivant, vous acceptez le présent règlement.